

page 1
Edito

page 2

CENTRALE

Fusion de

3 directions :

la DGTPÉ

page 3

DRIRE -

ÉCOLES DES MINES

Décentralisation :

les emplois

sont déjà partis

mais les emplois

restent

Élections CTP

DRIRE : progression

de la CFDT

Écoles : 1^{re} place de

la CFDT confirmée

page 4

FONCTIONNAIRES

Un nouveau

régime de

retraite

additionnal pour

les fonctionnaires

Pour VOUS,
en encart,
le calendrier
15 mois
2004/2005

Bercylien

Directeur de la publication

Michel BOULENGER

Comité de rédaction

Marie-Thérèse RIGLET

Michel BOULENGER

POUR LES PAGES ÉCOLES-DRIRE

Albert AMBOISE

Patrick CROSNIER

CFDT - Centrale MINEFI

120 rue de Bercy

75572 Paris Cedex 12

Maquette-Impression

IDGraphique

4 bis rue d'Oran 75018 Paris

En mouvement, ensemble !

Avant c'était « Bercy en mouvement », maintenant c'est « Bercy ensemble ». Les ministres et les mots changent mais la réalité demeure et s'aggrave.

Le budget 2005 ne prévoit même pas 1 remplacement pour 2 départs. Le MINEFI doit donner l'exemple ! Le budget de fonctionnement augmente beaucoup moins vite que l'inflation. Ainsi, les moyens de fonctionnement (titre III) du budget de moyens du MINEFI à périmètre constant augmentent en loi de finances initiale 2005 de **0,74 % par rapport à 2004**.

En présentation LOLF, le programme « soutien des politiques économiques, financière et industrielle » affiche un total de 713,5 M € en 2005 à comparer aux 732 M € en 2004 **soit une diminution de 2,5 %**. Les finalités du programme sont tout de même de « *développer et promouvoir l'unité ministérielle et la coordination entre les programmes, optimiser l'utilisation des compétences dans les domaines transversaux, assurer au bénéfice des agents et des services des prestations concourant à la bonne exécution des missions du ministère, assurer la sécurité juridique de l'activité de l'administration et éclairer les décideurs publics pour contribuer à une gestion publique rigoureuse et efficace.* » **Les objectifs sont clairs: accélération de la modernisation, cohérence, rationalisation des structures, maîtrise des coûts, optimisation, renforcement de la motivation et de l'efficacité des agents !**

Demander d'en faire toujours « plus » avec moins de moyens, des organisations de plus en

plus floues, des objectifs ambitieux, des fiches de postes non actualisées... **Combien de temps cela va-t-il durer ?**

Depuis longtemps, nous ne rêvons plus. Les organisations syndicales constatent la poursuite voire l'accélération d'orientations dont le service public et les agents font les frais avec notamment: un recul considérable du pouvoir d'achat des personnels, un affaiblissement et une remise en cause du service public, une politique de l'emploi faite de suppressions massives, de manques d'effectifs dans de nombreux secteurs pour faire face aux missions, de fortes inquiétudes sur le devenir des garanties statutaires qui fondent la nature du service public. En guise de dialogue social, ce sont les mesures autoritaires qui se multiplient.

Porteuse du mécontentement et des revendications des personnels, la CFDT considère que **l'emploi et la question salariale sont 2 priorités incontournables**.

Elle demande dès maintenant un rattrapage du pouvoir d'achat (-5 % sur les 5 dernières années), d'indispensables mesures « bas salaires », un relèvement significatif du minimum Fonction publique, l'élargissement de l'amplitude de la grille et des carrières. Il s'agit de reconnaître les qualifications, de mettre fin aux blocages des carrières et d'améliorer les promotions.

Pour tout cela, si nous disions « chiche », EN MOUVEMENT, ENSEMBLE avec les organisations syndicales !

BRÈVES

GRUPE DE TRAVAIL

Nous aurons l'occasion de rappeler à la DPMA quelles sont les préoccupations des agents en matière de déroulement de carrière, de parcours professionnel et de reconnaissance des acquis, tant en administration centrale que dans les DRIRE, par exemple :

Le métier de secrétaire-assistante

La prochaine réunion se tiendra le 14 octobre 2004 et examinera notamment le nouveau dispositif de formation destiné aux secrétaires.

Catégorie B

La 1^{re} réunion tant attendue s'est tenue le 23 juin dernier. Les thèmes suivants devaient être abordés : les effectifs, la pyramide des âges, les fonctions exercées, le mode de recrutement, le déroulement de carrière, la mobilité, la rémunération... La prochaine réunion est prévue le 22 octobre 2004.

PROMOTIONS

Passage du C en B

Au titre de 2004, la répartition des 123 postes en administration centrale s'effectuera pour moitié entre le concours et le passage au choix, comme en 2003 : 62 postes offerts pour le concours de contrôleur du trésor et 61 postes offerts pour la liste d'aptitude (passage au choix) pour le grade de secrétaire administratif, dont les conditions de fait sont d'être âgé(e) de 38 ans au moins et d'avoir 5 ans minimum d'ancienneté en AAP2. La pré-cap se tiendra le 12 octobre et la CAP se déroulera le 19 octobre.

Passage au 3^e niveau de la catégorie B

Le plan 2004 prévoit 87 postes (+26% par rapport à 2003) à répartir à raison de 60 % par concours et 40 % sur la liste d'aptitude.

52 postes par voie de concours :

24 postes pour le grade de Secrétaire administratif de classe exceptionnelle et 28 postes pour le grade de Contrôleur principal du trésor.

35 postes par voie de liste d'aptitude :

24 pour le grade de Secrétaire de classe exceptionnelle et 11 pour celui de Contrôleur principal du trésor public. Les conditions de fait seront, comme en 2003 : compter 5 ans minimum d'ancienneté dans le grade de B 2^e niveau et être âgé(e) de 46 ans au moins.

CENTRALE

Fusion de 3 directions : la DGTPE

Annoncée tambour battant le 15 juin, l'administration a été contrainte de ralentir la marche forcée par le Ministre pour répondre aux légitimes préoccupations des personnels soutenus par les organisations syndicales.

Le Ministre a annoncé la création de la Direction générale du trésor et de la politique économique (DGTPE) par fusion des directions du Trésor, de la DREE et de la DPAA sans aucune concertation préalable au cours du Comité technique paritaire ministériel (CTPM) le 15 juin 2004. Puis très vite, des informations internes directionnelles ont circulé, certaines annonçant déjà qu'il n'y aurait pas de garantie au maintien dans la nouvelle structure. Les organisations syndicales se sont fait l'écho des inquiétudes exprimées par les personnels. Elles ont organisé une assemblée générale le 20 juillet et envoyé une lettre au Ministre dès le lendemain. Le secrétaire général, Philippe PARINI, a enfin réuni les organisations syndicales le 30 juillet. Un compte rendu a été diffusé. À cette date, des suppressions d'effectifs et de réallocations dans les services de Centrale ont été évoquées pour les fonctions support.

Lors de la 2^e réunion tenue le 7 septembre, M. PARINI a tenté de « calmer le jeu » tout en annonçant que le Comité technique paritaire central (CTPC) serait convoqué le 15 septembre et le CTPM le 17 pour que ces instances puissent donner leur avis sur les textes de création et d'organisation de la nouvelle DGTPE. Les syndicats ont organisé dès le lendemain une 2^e assemblée générale pour faire le point et préparer la réunion de concertation « DPMA-future DGTPE » présidée par M. CASANOVA, chef de service à la DPMA, le 10 septembre.

Après avoir écouté les personnels qui n'ont pas du tout apprécié une telle précipitation pour « *verrouiller* » la nouvelle structure, les syndicats l'ont fermement dénoncée et ont demandé de « *siffler la mi-temps* » afin que tous les agents aient le temps de s'approprier la nouvelle organisation. Suite à un échange de lettres ouvertes avec le DPMA et soutenus par un rassemblement des personnels le matin même du CTPC, les syndicats ont obtenu deux choses. La 1^{re} est « *un 1^{er} relevé de conclusions à compléter en concertation* » précisant un certain nombre de garanties pour la mise en œuvre de cette réforme dont le maintien de tous les agents en fonction dans

les directions et services constitutifs de la DGTPE. La 2^e a été l'obtention du report de l'arrêté ministériel précisant l'organisation de la DGTPE à un autre CTPC. Dans ces conditions pour acter le pas fait par l'administration, la CFDT s'est abstenue sur le décret et l'arrêté interministériel de création de la DGTPE.

Mais quelle ne fût pas notre surprise en découvrant des dépêches AFP, relatant une conférence de presse au cours de laquelle le ministre de la Fonction Publique annonçait une diminution de 10 000 fonctionnaires, dont 200 par la création de la DGTPE ! La CFDT a aussitôt protesté dès le 15 septembre au soir et obtenu un démenti du DPMA que nous avons aussitôt diffusé par le même canal de l'AFP.

Depuis, le CTPC étant convoqué dès le 14 octobre, l'administration a dû programmer 2 réunions avec M. CASANOVA les 1^{er} et 7 octobre pour répondre notamment, aux préoccupations des personnels en matière d'ARTT, d'un examen collectif s'il persiste des difficultés dans les affectations, de la gestion des carrières et des rémunérations, de l'organisation des fonctions support et moyens associés.

Affaire à suivre.

Vigilance, concertation, actions des personnels ont porté leur fruit pour réaffirmer que sans l'appui des personnels toute réforme est vouée à l'échec. ■

Décentralisation : les emplois sont déjà partis mais les missions restent

En DRIRE, les 116 suppressions d'emplois budgétaires accompagnant le transfert aux régions des aides directes aux entreprises annoncées par Francis MER en 2002 se traduisent depuis 2003 par le non-remplacement des postes dans les divisions développement industriel.

Depuis, la loi de décentralisation imposée par le 49-3 en juillet est beaucoup moins volontariste. Le changement de majorité des conseils régionaux n'a pas incité le gouvernement à leur transférer les outils de l'État en matière de développement économique. En conséquence les agents partent mais les missions restent. La CFDT est intervenue pour que les postes vacants, notamment d'attachés, soient pourvus. Lors du CTPC du 4 octobre, le DARPMI nous a précisé avoir demandé au ministre la remise à niveau des effectifs... Sauf que le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable n'a toujours pas obtenu les 50 emplois par redéploiement de la loi de finances 2004. Pour la CFDT la politique de prévention des risques technologiques ne doit pas être assurée au détriment de celle de l'accompagnement du développement économique. Ces deux priorités ne peuvent être assurées sans créer les emplois nécessaires dans l'administration et dans l'immédiat pour voir les postes vacants. Pour les DRCE (directions régionales du commerce extérieur) qui devaient disparaître, la décentralisation est réduite à peu de chose. Les DRCE devraient

donc renaître de leurs cendres avec des compétences inchangées. Quant aux cinq expérimentations DRCE – Conseil Régional mises en place début 2004 pour préparer la décentralisation, nous n'avons toujours pas d'information. En ce qui concerne les DRCA (délégations régionales au commerce et à l'artisanat), pas de transfert vers les régions non plus,

mais les personnels sont inquiets puisque leurs missions sont intégrées à la trésorerie générale de région dans le cadre de la réforme territoriale de l'État.

La structure de concertation nationale demandée par la CFDT pour gérer les conséquences de la décentralisation sur les personnels DRCA, DRCE, DRIRE devrait prendre en compte ces questions. Elles pourraient être intégrées dans le groupe de réflexion sur les missions et doctrines d'emploi des personnels administratifs en DRIRE dont la création a été décidée par la DPMA. ■

Élections CTP

DRIRE : progression de la CFDT

Lors du renouvellement des CTPR DRIRE du 24 juin, la CFDT a progressé de 50 voix et de 0,5 %. Avec 13 % des suffrages, elle est la 3^e organisation syndicale. La fédération des syndicats corporatistes (UNSP affiliée à FO) connaît une érosion de 4 % des voix mais reste cependant majoritaire.

La CFDT est présente dans 10 CTPR (2 dans le cadre d'une alliance avec la CGT) dont les 4 DRIRE les plus importantes (Rhône-Alpes, Île-de-France, Nord-Pas-de-Calais et Provence-Alpes-Côte-d'Azur). Elle siège aussi en Alsace, Auvergne, Haute et Basse-Normandie, Languedoc-Roussillon avec une mention spéciale pour le Limousin où elle est 1^{re} organisation avec 2 sièges sur 4. Les représentants CFDT de chaque CTPR, toujours en contact avec leurs collègues des autres CTPR, seront vigilants dans une période où les évolutions des missions vont entraîner des modifications importantes des organisations des

DRIRE. Dans les DRIRE où la CFDT n'a pas obtenu de siège, ses représentants agiront également pour la défense des personnels.

Écoles : 1^{re} place de la CFDT confirmée

Les écoles des Mines ont leur propre CTPC dont la composition est déterminée à partir d'un scrutin référendaire sur sigle syndical. Après les 50 % des voix obtenues aux élections CAP et CCP, la CFDT a confirmé sa 1^{re} place avec 40 % des suffrages (CGT, 2^e avec 20 %) et obtenu 19 sièges sur les 40 à pourvoir. La CFDT est ainsi la seule organisation présente au CTP de chaque école avec 6 sièges sur 10 à PARIS, 4 sur 7 à Saint Étienne, 3 sur 5 à Nantes et 2 sièges à ALBI, ALES et DOUAI. La CFDT remercie tous les agents pour cette confiance renouvelée. Ses représentants sont à votre écoute :
Albi : Hélène BERAIL
Alès : Charles VIALA
Douai : Dominique HAEYAERT
Nantes : Martin RICHARD
Paris : Françoise Di RIENZO
Saint-Étienne : Jean-Pierre BIGOT ■

Réforme territoriale de l'État : il y a encore du flou

L'administration de l'État dans la région est organisée en huit pôles regroupant les différentes administrations déconcentrées. Ainsi, les missions et les agents du MINEFI se retrouvent sur deux pôles régionaux. Le découpage en pôles traverse les DRIRE puisque le développement économique est intégré au pôle GPDE (gestion publique et développement économique avec la trésorerie générale comme chef de pôle) et l'environnement industriel au Pôle EDD (environnement et développement durable). Les DRCA sont intégrées à la TG alors que les DRCE réapparaissent comme services du pôle GPDE. Il semble qu'en dehors des quatre expérimentations de rapprochement déjà programmées des DRIRE – DIREN (Aquitaine, Haute Normandie, Corse, PACA), sept DRIRE et onze DIREN deviennent chefs des pôles EDD.

BRÈVES

Service des pensions

La CFDT a demandé que soit examinée lors des prochains CTPS et CTPC la situation du Service un an après la réforme et ses perspectives d'avenir dans le cadre d'une modernisation de la chaîne des pensions.

Elle a demandé que des informations écrites soient communiquées préalablement aux organisations syndicales sur la mise en place du Compte Individuel de Retraite (CIR) qui aura des effets importants (offres de postes aux agents...).

CONCOURS :

Inscriptions mode d'emploi sur Internet à l'adresse suivante :

<http://www.minefi.gouv.fr>

- rubrique « Infos-pratiques »
- menu déroulant « métiers-concours »
- « inscrivez-vous à un concours »
- « formulaire d'inscription aux concours ou examens organisés par la DPMA »
- « accès à l'inscription ».

Sur Intranet :

Alizé

- menu « services en ligne »
- rubrique « téléprocédure inscription concours »
- « formulaire d'inscription aux concours ou examens organisés par la DPMA »
- « accès à l'inscription ».

FONCTIONNAIRES

Un nouveau régime de retraite additionnel pour les fonctionnaires

La prise en compte, pour les fonctionnaires, d'une partie, au moins, de leurs primes dans le calcul de leurs droits à la retraite, est une demande ancienne. que la CFDT a toujours soutenue.

Pour tenter d'y répondre, l'article 76 de la loi du 21 août 2003 a créé un régime public de retraite obligatoire, distinct du régime des pensions.

Ce régime permettra de verser une retraite additionnelle aux 4 millions de fonctionnaires de l'État, des collectivités locales et des hôpitaux.

Il est géré par un établissement public créé par le décret n° 2004-569 du 18 juin 2004. Cet établissement est dénommé: « établissement de retraite additionnelle de la fonction publique (ERAFP) » et placé sous le contrôle d'un conseil d'administration où les bénéficiaires cotisants sont représentés par 7 membres proposés par les organisations syndicales représentatives, dont la CFDT. La confédération de notre organisation a choisi d'être représentée par Chantal LABAT-GEST, administratrice civile du MINEFI.

Dès janvier 2005, les fonctionnaires et les employeurs publics des 3 fonctions publiques cotiseront pour ce régime à parts égales, à hauteur de 5 % chacun du montant des primes et cela dans la limite de 20 % du traitement indiciaire. Pour la part salariale des fonctionnaires du MINEFI, cela revient à cotiser 1 % du montant du traitement indiciaire brut.

À compter du 1^{er} janvier 2006 les premiers paiements de ces retraites seront possibles. Pour cela, il faudra que les bénéficiaires aient au moins 60 ans et soient admis à prendre leur retraite.

Ce nouveau régime de retraite comporte les caractéristiques suivantes:

- **Il fonctionne en répartition « provisionnée »**, ce qui signifie que les réserves financières sont constituées proportionnellement aux provisions, c'est-à-dire à la totalité des engagements du régime.

- **Des caractéristiques majeures de répartition demeurent:** Le régime est obligatoire, la réversion est obligatoire, la valeur d'acquisition du point est identique quel que soit l'âge des cotisants.

La CFDT a obtenu la prise en compte de 20 % des primes. Bien évidemment, elle reste mobilisée avec votre appui pour qu'à l'avenir ce pourcentage soit augmenté progressivement et ainsi espérer une retraite calculée sur l'ensemble des rémunérations.

Au fur et à mesure, dès qu'il y aura du nouveau, la CFDT vous tiendra informé des modalités concrètes de la mise en place de ce nouveau régime. ■

Pour aller encore plus loin... Aujourd'hui, j'adhère !

ADHÉRER À LA CFDT, C'EST :

Être informé, conseillé, défendu !

► C'est le choix d'un syndicat utile aux salarié(es).

Avoir la parole, participer et agir !

► C'est le choix d'un syndicat proche des salarié(es) !

Privilégier le dialogue, la négociation, le résultat !

► C'est le choix d'un syndicat efficace.

Lutter pour l'emploi, le pouvoir d'achat et de meilleures conditions de vie et de travail !

► C'est le choix d'un syndicalisme ambitieux qui profite à chacun.

JE CONTACTE LE SYNDICAT CFDT

Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
Bâtiment Necker – Télédéc 704
120, rue de Bercy – 75572 PARIS CEDEX 12
Mél. : syndicat-cfdt-centrale@syndicats.finances.gouv.fr

JE CONSULTE LES SITES INTERNET

www.cfdt-finances.fr
www.cfdt.fr